

Questions au Feuilleton

Conditions ambiantes

1. Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
2. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
3. Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
4. Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
5. Upper Great Lakes Connecting Channels Study; une étude canado-américaine qui inclut le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
6. Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
7. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
8. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
9. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
10. Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
11. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
12. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario

Sources de pollution

1. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
2. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario avec la contribution du ministère fédéral de l'Environnement
3. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
4. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
5. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
6. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario
7. Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario
8. Le ministère fédéral de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Ontario

2. On est en train de donner suite à chacune de ces recommandations. Le suivi dépendra du calendrier de l'étude Upper Great Lakes Connecting Channels (rapport final prévu pour l'automne, 1987) et de celui de la Stratégie municipale et industrielle pour la réduction de la pollution mise en oeuvre par le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 436 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle

que la question n° 436 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES MARCHÉS DE SERVICES POSTAUX ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Question n° 436—**Mme Cossitt:**

1. Entre le 28 février 1980 et le 1^{er} septembre 1984, des ministères ont-ils affirmé des envois postaux et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) à combien s'élevait le marché, *b*) quels étaient les noms (i) du ministère (ii) de l'adjudicataire, *c*) a-t-on procédé à un appel d'offres (i) public (ii) sur invitation, *d*) pourquoi a-t-on adjugé le marché?

2. Au cours de la même période, combien ont coûté au total aux contribuables tous les marchés de services postaux affirmés par le gouvernement?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir et, je l'ajoute, avec fierté, que je propose la troisième et dernière lecture du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi. L'équité en matière d'emploi est une expression nouvelle. Elle n'est entrée dans le vocabulaire courant que depuis 18 mois, soit depuis que la juge Rosalie Abella a présenté le rapport de la commission d'enquête qu'elle présidait. Néanmoins, la question dont font état le rapport et la mesure législative n'a rien de neuf. En effet, il y a fort longtemps que les femmes, les autochtones, les handicapés et les membres des minorités visibles se butent à des obstacles dans leur lutte pour l'équité en matière d'emploi. En réalité, au cours de mes 14 années passées à la Chambre, cette question a maintes fois été évoquée, à la période des questions et au sein des comités. Je dois dire, en toute franchise, qu'on a beaucoup entendu parler de justice et d'équité avant que nous ne prenions le pouvoir, sans qu'on se donne jamais la peine d'agir. Voici enfin que le gouvernement a décidé de prendre des mesures précises.

La Chambre est invitée aujourd'hui non plus à parler de ce problème, mais bien à intervenir. L'équité en matière d'emploi ne fait pas que résoudre certains problèmes. C'est une notion qui s'intègre à l'essence même du Canada. Au même titre que le bilinguisme, le multiculturalisme et la diversité régionale, elle fait partie de notre patrimoine, car nous voulons que tous les Canadiens jouissent de l'égalité des chances.